

Direction de la Commande Publique
Rue du Barreau, BP 60149
59 653 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
dcp-fcstic@univ-lille.fr

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

Marché n°2025.09

« Externalisation des courriers et colis entrant et sortant, traitement et distribution des colis et courrier colis vers les services et laboratoires du Pôle Recherche (faculté UFR3S) de l'université de Lille »

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :

Vendredi 25 avril 2025 à 12h00

Date limite de réception des questions : le vendredi 18 avril 2025 12 h00

RC 2025.09 1/9

SOMMAIRE

Modalités de remise des offres	3
Copie de sauvegarde	3
Double envoi	3
Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures	3
Poser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) / Module « poser une question »	3
Signature électronique	3
SECTION I – ACHETEUR PUBLIC	4
1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public	4
SECTION II – OBJET DE MARCHE PUBLIC	4
1.1 Description/objet du marché :	4
1.2 Lieux d'exécution des prestations	4
SECTION III – PROCEDURE	4
1. mode de passation choisi	4
2. Forme du marché	4
3. Négociation	4
4. Durée du marché	5
5- Visites	5
6- Echantillons	5
7. Variantes et PSE	5
8. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre	5
9. Critères d'attribution	5
SECTION IV – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE	7
1. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent	7
2. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat	7
Les documents DC1 et DC2 joints au dossier de consultation des entreprises.	7
SECTION V – AUTRES RENSEIGNEMENTS	7
1. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces)	
2. Modalités de remise des candidatures et/ou des offres	7
PARTIE CANDIDATURE	8
PARTIE OFFRE	8
SECTION VI ATTRIBUTION DE MARCHE	٥

Modalités de remise des offres

Les offres doivent être transmises uniquement par voie dématérialisée via le profil acheteur de l'Université : www.marches-publics.gouv.fr



Le guide d'utilisation (Guide Entreprise), disponible à l'adresse suivante https://www.economie.gouv.fr/daj/nouvelle-edition-des-guides-tres-pratiques-de-ladematerialisation-des-marches-publics, décrit les étapes pour déposer une réponse électronique.

Copie de sauvegarde



La copie de sauvegarde est une réplique exacte de la réponse électronique, utilisée en cas d'anomalie pour remplacer les dossiers de candidature et offres transmis en ligne. Toutefois, elle n'exempte pas le prestataire de l'obligation de soumettre son offre par voie électronique.

Le candidat peut déposer une copie de sauvegarde sur support physique (CD Rom, Clé USB) avant la date limite de réception. Les copies de sauvegarde doivent être envoyées à la Direction de la Commande Publique, Rue du Barreau, BP 60149, 59653 Villeneuve d'Ascq, ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Double envoi

Conformément à l'article R 2151-6 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique « le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres ».

Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures



Poser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) / Module « poser une question »

Les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions (d'ordre administratif et technique) à la personne publique jusqu'à 7 jours calendaires précédant la date limite de réception des offres. Ils le feront obligatoirement par la voie électronique via l'application sur le site Module « Poser une Question » à l'adresse suivante : https://www.marchespublics.gouv.fr (250 caractères maximum).



Signature électronique

La signature électronique n'est pas obligatoire. Si elle est utilisée, chaque document doit être signé avec un certificat de signature électronique valide garantissant l'identification du candidat. Une signature scannée n'est pas considérée comme une signature électronique, et la signature d'un fichier compressé (ZIP) ne vaut pas pour les documents qu'il contient. Les certificats doivent être conformes au Référentiel Général de Sécurité (RGS) équivalent. Plus d'informations https://www.economie.gouv.fr/daj/referentiel-general-securite-rgs-certificats-signature-

electronique-marches-publics.

RC 2025.09 3/9

SECTION I - ACHETEUR PUBLIC

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination : UNIVERSITE DE LILLE	Direction de la Commande Publique dcp-fcstic@univ-lille.fr		
Adresse : 42, rue Paul Duez	Code postal : 59000		
Ville: LILLE	Pays : France		
Adresse internet: https://www.univ-lille.fr/universite/marches-publics/			

SECTION II - OBJET DE MARCHE PUBLIC

1.1 Description/objet du marché:

Le présent marché porte sur la prestation d'externalisation des courriers et colis entrant et sortant, traitement et distribution des colis et courrier colis vers les services et laboratoires du Pôle Recherche (faculté UFR3S) de l'université de Lille

Nomenclature communautaire pertinente (CPV) :

64110000-0	Services postaux

1.2 Lieux d'exécution des prestations

Le lieu d'exécution des prestations est situé à Lille

SECTION III - PROCEDURE

1. mode de passation choisi

Le présent marché est passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles R.2124-2, 1° et R.2161-1 à 5 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

2. Forme du marché

Le marché est unique (global et forfaitaire) et n'est pas alloti. Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas allotir. L'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

3. Négociation

Aucune négociation ne sera possible

RC 2025.09 4/9

4. Durée du marché

Conformément aux articles L.2125-1 et R.2112-4 du Code de la commande publique, le marché est conclu pour une durée d'un an (1) à compter du 01/06/25. Il pourra être reconduit tacitement trois (3) fois un (1) an. Sa durée totale ne pourra excéder quatre (4) ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins deux (2) mois avant la fin de la durée de validité du marché.

En cas de non-reconduction du marché par décision du pouvoir adjudicateur, le titulaire ne saurait prétendre au paiement d'indemnités.

5- Visites

Sans objet

6- Echantillons

Sans objet

7. Variantes et PSE

A) Variantes

Sans objet

B) Prestations Supplémentaires Eventuelles

Sans objet

8. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

180 jours à compter de la date limite de réception des offres

9. Critères d'attribution

9.1. Les critères d'attribution des candidatures sont les suivants :

L'examen des candidatures se fera conformément aux articles R2144-1 à R2144-7.

Après demande de régularisation dans les conditions de l'article R.2144-2 du code de la commande publique, les candidatures qui ne seront pas recevables en application des articles R.2142-1 à 27 du code précité seront éliminées.

9.2. Les motifs d'élimination des offres

RC 2025.09 5/9

En application des articles R. 2152-1 à R. 2152-5 et R. 2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique, les offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses seront éliminées, et notamment les offres non conformes au cahier des charges et les offres incomplètes (absence du DPGF et/ ou du mémoire technique)

Il est précisé que :

- Une offre est considérée comme <u>irrégulière</u> si elle ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou si elle méconnaît la législation applicable en matière environnementale (Article L.2152-2 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme <u>inacceptable</u> si son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure (Article L.2152-3 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme <u>inappropriée</u> si elle n'a pas de rapport avec le marché, car elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre aux besoins et exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation (Article L.2152-4 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme <u>anormalement basse</u> si son prix est manifestement sousévalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché (Article L.2152-3 du Code de la commande publique).

9.3 Critères d'attribution du marché:

Les critères de sélection des offres suivants seront appréciés selon la pondération mentionnée - Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Critère	Sous-critère	Pondération
Critère technique (30%)	Formation	10%
	Délais d'engagement	10%
Gritere teermique (50%)	Réponse respectueuse du cahier des charges	10%
	Encadrement	7%
Critère de pilotage (20%)	Suivi des prestations	7%
	Outil de suivi	6%
Critère social (10%)	Relations et conditions de travail selon la politique RSE du candidat (10%)	10%
Critère financier (40%)	Compétitivité financière (DPGF)	40%
	100%	

RC 2025.09 6/9

SECTION IV – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

1. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

- > Financement sur des crédits budgétaires de l'Université de Lille.
- > Application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Application de l'article R.2192-10 du Décret n°2018.1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et de l'article L. 2192-10 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique : délai maximum de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'Université de Lille.

2. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat

Renseignements concernant la situation propre du fournisseur, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R 2142-1 à R 2142-27 du code de la commande publique.et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières minimales requises du candidat.

Les documents DC1 et DC2 joints au dossier de consultation des entreprises.

Le candidat aura la possibilité de candidater **seul**, en **groupement solidaire** (co-traitance), ou de déclarer des **sous-traitances** au moment du dépôt ou au cours de l'exécution du marché.

SECTION V – AUTRES RENSEIGNEMENTS

- 1. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces)
 - > REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)
 - > CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)
 - > CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)
 - > ATTRI1 (ACTE D'ENGAGEMENT)
 - ➤ LE DPGF (DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE)
 - > FORMULAIRE DC1 LETTRE DE CANDIDATURE
 - > FORMULAIRE DC2 DECLARATION DU CANDIDAT
 - > FICHE DE CREATION FOURNISSEUR

2. Modalités de remise des candidatures et/ou des offres

RC 2025.09 7/9

⇒ Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

⇒ PARTIE CANDIDATURE



Documents à fournir pour la candidature :

- DC1 Lettre de candidature
- DC2 Déclaration du candidat
- Fiche de création fournisseur
- Attestations fiscales et sociales en cours de validité
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Relevé d'identité bançaire

■ PARTIE OFFRE



Documents à fournir pour l'offre

- L'ATTRI1 (Acte d'engagement) complété, daté et signé
- Le DPGF, complété, daté et signé.
- Les CCAP et CCTP datés, acceptés sans modification, paraphés, signés et apposés du cachet commercial
- Le mémoire technique détaillant l'offre technique selon les différents points du CCTP: organisation générale et suivi des prestations (outils de suivi et de contrôle, gestion des réclamations, délais de traitement), gestion du personnel en place et des remplacements, formations, politique interne qualité, moyens humains (qualifications, encadrement, volumes horaires, planning,) et techniques, éléments sociétaux et sociaux
- Tout autre élément que le candidat juge utile de fournir

SECTION VI - ATTRIBUTION DE MARCHE

L'acheteur demande au soumissionnaire retenu, conformément aux dispositions des articles R.2144-3 à R.2144-5 du Code de la commande publique, de justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du code précité. Les documents justificatifs et autres moyens de preuve acceptés comme preuve suffisante par l'acheteur figurent aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code susvisé.

Par ailleurs, en cas d'offre non signée au moment de son dépôt, l'attributaire sera invité, en même temps, à transmettre complété et signé l'ATTRI1 (Acte d'engagement) du marché.

RC 2025.09 8/9

<u>Remarque</u>: Par souci de simplification, l'acheteur peut imposer aux soumissionnaires la signature de leur offre au stade du dépôt à condition de mentionner cette exigence dans le RC ou l'avis de publicité.

L'attributaire devra transmettre l'ensemble de ces documents (justificatifs et acte d'engagement) dans un délai maximum de quatre jours calendaires à compter de la réception de l'invitation par courriel ou courrier du pouvoir adjudicateur.

En cas de dépassement de ce délai, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer et de signer le marché avec l'auteur de l'offre classée immédiatement après (et ainsi de suite).

Dès qu'il aura fait son choix, et avant conclusion du marché, le représentant du pouvoir adjudicateur avise par écrit les autres soumissionnaires du rejet de leurs offres.

Conformément à l'article R.2182-1 du Code de la commande publique, un délai minimal de onze jours sera respecté par l'Université entre la date d'envoi des courriers de rejets et la date de signature du marché

A Lille, le 26 mars 2025

RC 2025.09 9/9